

CONVOCAATION A LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL



Le collège des bourgmestre et échevins invite les membres du conseil communal à se réunir dans la salle de conférence de la mairie à Berg en date du vendredi 23 mai 2025 à 08.30 heures pour délibérer sur le présent

ORDRE DU JOUR

Séance à huis clos (3 points) :

- A. Affaires de personnel :
- a. Démission volontaire d'un employé communal relevant du groupe de traitement B1.
 - b. Demande en vue de la réduction du service provisoire d'un fonctionnaire communal relevant du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif.
 - c. Nomination provisoire au poste de fonctionnaire communal, relevant du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, pour les besoins du « secrétariat communal ».

Séance publique (18 points) :

1. Enseignement :
 - 1.1. Approbation de l'organisation scolaire provisoire 2025/2026.
 - 1.2. Approbation du Plan d'Encadrement Périscolaire (PEP) 2025/2026.
 - 1.3. Proposition de réaffectation pour le poste vacant d'institutrice ou d'instituteur sur la liste 1 (C2-4 100%) à durée indéterminée.
 - 1.4. Proposition de réaffectation pour le poste vacant d'institutrice ou d'instituteur sur la liste 1 (C2-4 100%) pour l'année scolaire 2025/2026.
2. Règlements communaux :
 - 2.1. Nouvelle fixation de la taxe communale pour le service « repas sur roues ».
 - 2.2. Modification du règlement concernant la dérogation aux heures normales d'ouverture des débits de boissons alcooliques à consommer sur place (nuits blanches).
 - 2.3. Règlement général de la circulation.
 - 2.4. Règlements temporaires de circulation.
3. Devis :
 - 3.1. Renouvellement des couches de roulement de diverses rues.
4. Budget et comptabilité :
 - 4.1. Approbation de recettes.
5. PAG / PAP / Lotissements :
 - 5.1. ZAEC Rothoicht - Convention entre propriétaires relative à l'élaboration du plan d'aménagement particulier pour la zone d'activités économiques « Rothoicht » à Mensdorf.
6. Conventions :
 - 6.1. SIAS – Convention « Holz vun hei ».
7. Contrats :
 - 7.1. Avenants aux contrats de bail abordable et de mise à disposition de logements.
 - 7.2. Contrats de concession de sépulture.
8. Subsidés :
 - 8.1. Subsidés extraordinaires aux associations locales.
9. Informations aux membres du conseil communal.
10. Rapports des représentants auprès des différents syndicats.
11. Questions aux membres du collège des bourgmestre et échevins.

Berg, le 16 mai 2025.

Le collège des bourgmestre et échevins,